

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de HUTTENHEIM
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site ERGE 2000, 10 rue du Travail sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **HUTTENHEIM** :

ERGE 2000
n°67SIS06510.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **HUTTENHEIM**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 19 0 JAN. 2019

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Nadia IDIRI



Identification

Identifiant	67SIS06510
Nom usuel	ERGE 2000
Adresse	10 rue du Travail
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	HUTTENHEIM - 67216
Caractéristiques du SIS	<p>Ancien site industriel ayant accueilli diverses activités. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) relevant du régime de l'autorisation, réglementées par arrêté préfectoral du 9 juillet 1993 (travail des métaux, traitements chimiques, peintures et vernis). La société a été liquidé par jugement du tribunal du 3 avril 1995. La cessation d'activité a eu lieu le 15 mai 1995. La cessation n'a été officialisée par courrier du mandataire judiciaire qu'en juin 2017.</p> <p>L'ancienne décharge interne, ayant fait l'objet de travaux de réhabilitation en 2011, se situe en bordure de l'III.</p>
Etat technique	Site d'ICPE en cours de cessation d'activité
Observations	<p>Les investigations environnementales ont mis en évidence les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• une pollution des sols par des HCT/HAP/BTEX,• des traces en composés volatils (COHV, HCT et BTEX) dans les gaz du sol et l'air ambiant d'un des bâtiments,• la présence d'HCT, de HAP et des BTEX dans les eaux souterraines en aval de la zone polluée du bâtiment A et au droit de l'ancienne décharge,• un fond géochimique en métaux lourds présentant des teneurs en plomb et zinc plus importantes que le fond géochimique national (ATSDR et INRA). <p>Etudes:</p> <ul style="list-style-type: none">- Mémoire de cessation d'activité. ARCHIMED. 20 juin 2017.- Audit environnemental complémentaire, EQRS et plan de gestion. ARCHIMED. 20 juin 2017.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	ALS6702480	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6702480

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1039622.0 , 6816396.0 (Lambert 93)
Superficie totale 300767 m²
Perimètre total 5258 m

Liste parcellaire cadastral

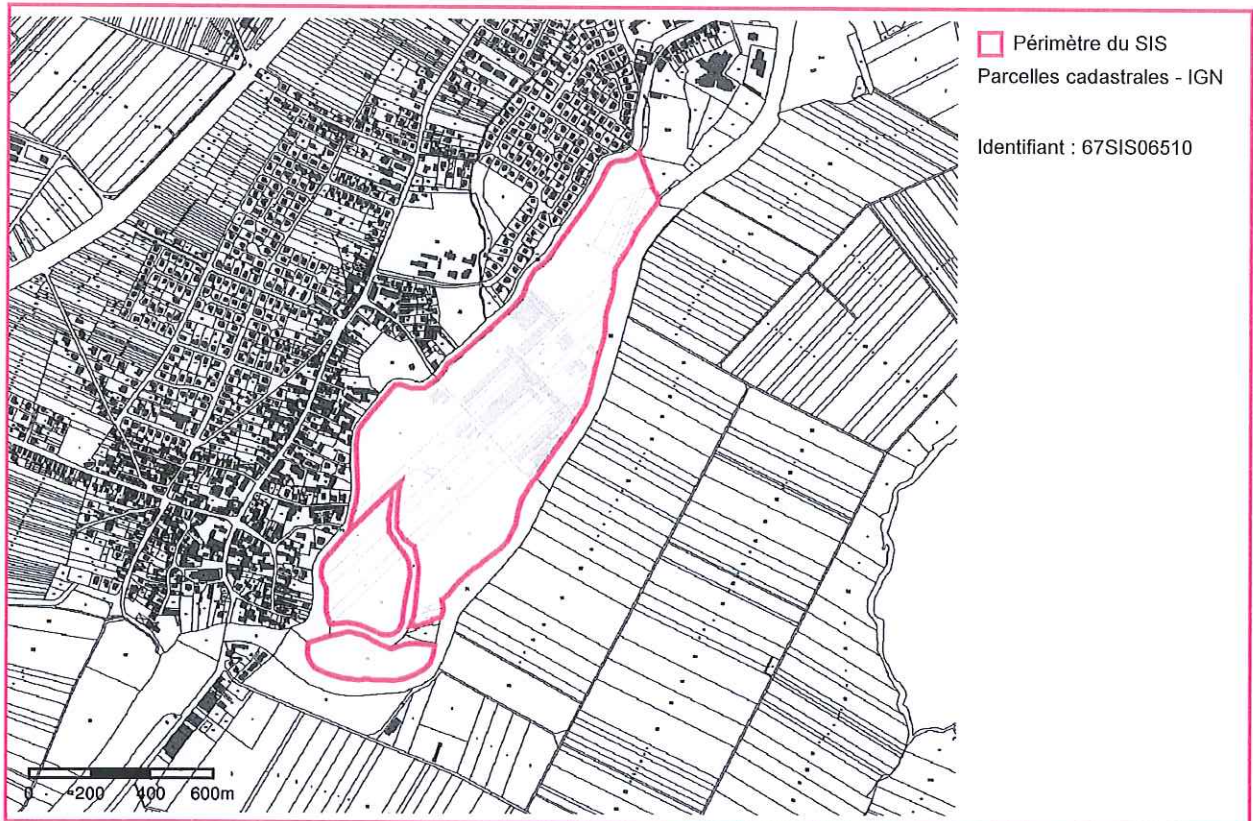
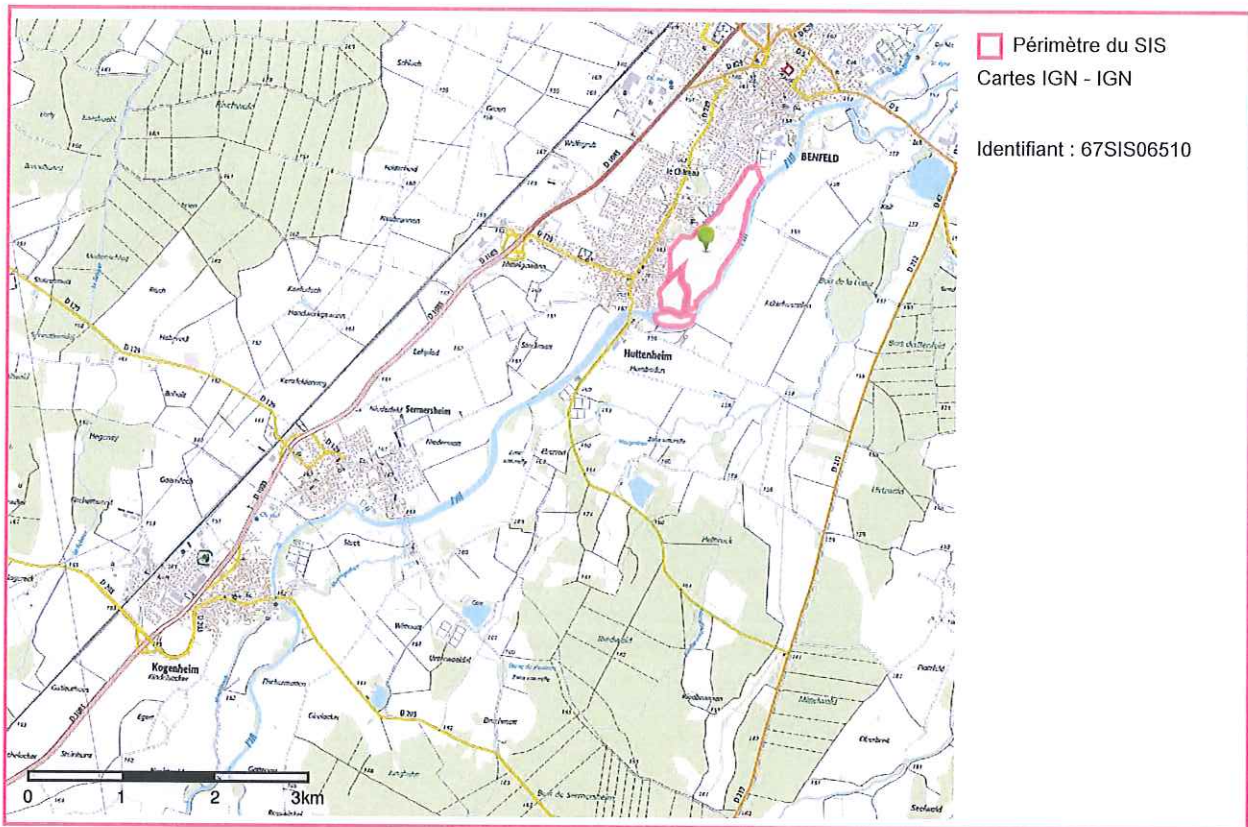
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
HUTTENHEIM	24	70	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	57	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	69	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	56	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	58	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	54	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	55	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	72	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	60	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	68	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	59	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	66	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	61	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	62	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	65	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	63	03/01/2018
HUTTENHEIM	21	62	03/01/2018
HUTTENHEIM	21	60	03/01/2018
HUTTENHEIM	21	61	03/01/2018
HUTTENHEIM	21	59	03/01/2018
HUTTENHEIM	21	63	03/01/2018
HUTTENHEIM	21	54	03/01/2018
HUTTENHEIM	21	84	03/01/2018
HUTTENHEIM	21	55	03/01/2018
HUTTENHEIM	21	83	03/01/2018
HUTTENHEIM	21	56	03/01/2018
HUTTENHEIM	21	82	03/01/2018
HUTTENHEIM	21	58	03/01/2018
HUTTENHEIM	21	57	03/01/2018
HUTTENHEIM	24	67	03/01/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Photo aérienne 1933.	Juillet 1933. Géoportail IGN.	Oui
Photo aérienne 1966.	Géoportail IGN.	Oui

Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

vu { pour être annexé
à l'arrêté de ce jour



Le Préfet et par délégation
Mairie Générale Adjointe

Nadia IDIRI
Nadia IDIRI